

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 04.- DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Attribution d'un nom à trois nouvelles voiries suite à l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin.

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30, L1122-32, L1133-I et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du Conseil Culturel de la Communauté Française, en date du 12 avril 1974, relatif aux noms des voies publiques, modifié par le décret du 3 juillet 1986;

Vu l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin à Petit-Rechain, qu'il y a lieu d'attribuer une dénomination à ces trois nouvelles voiries;

Vu le courrier du 7 février 2018 sollicitant l'avis de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie, Section Wallonne, sur la proposition d'adopter une dénomination à ces nouvelles voiries;

Vu l'avis de la Commission susvisée, formulé dans la lettre de Mme WILLEMS Martine, responsable de la section Wallonne de la Commission en date du 12 février 2018, et dans laquelle celle-ci marque son accord sur les dénominations proposées, moyennant certaines remarques: à savoir respectivement "rue du Pont d'Arcole, Val du Ru et rue du Trou du Chat";

Considérant le souhait du Collège communal d'attribuer des noms à connotation plus féminine à ces nouvelles voiries;

Considérant les propositions faites par le Service de la Culture;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 3 mai 2018;

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Conformément au plan annexé, les dénominations suivantes sont attribuées à trois nouvelles voiries suite à l'extension du lotissement entre les rues de Gelée et de Bonvoisin à Petit-Rechain :

- Val du Ru;
- rue du Pont d'Arcole;
- rue Marie Léonard.

Art. 2.- Le présent arrêté sera publié dans les formes légales, puis sera transmis, pour information, à M. le Ministre des Finances (Administration de l'Enregistrement et des Domaines), à la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau", aux Services de Police de la Zone "Vesdre", aux différents Services communaux concernés (Signalisation, Urbanisme, Recette, Population, Finances, Documentation-Archives) ainsi qu'à M. le Percepteur principal de la Poste à Verviers et à M. le Greffier du Tribunal de Police.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

